

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand, tenue le 2 février 2015, à 19 heures, à la salle du conseil, 821, rue Principale.

Sont présents: Renée Vigneault et Guylaine Blondeau, conseillères ainsi que Claude Blier, Jean-Claude Gagnon et Bernard Barlow, conseillers formant quorum sous la présidence de Rosaire Croteau, maire.

Est absent : Paul-André Bégin, conseillers.

Sont également présents : Sylvie Tardif, directrice générale et secrétaire-trésorière, Vicky Labranche, inspectrice en environnement et permis et Jean Gardner, contractuel en voirie.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Rosaire Croteau, maire.

Il demande à chaque conseiller présent s'il y a des points à ajouter à l'ordre du jour suivant :

- A) Ouverture de la séance
- B) Adoption de l'ordre du jour
 - Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour
- C) Adoption des procès-verbaux
- D) 1^{re} période de questions
- E) Rapport des loisirs
- F) Varia
 - Délégation de sorties
 - Aide financière « Sur le Chemin des Artisans »
 - Aide financière à la bibliothèque
 - Demande de signalisation au MTQ
 - Tour panoramique
 - Règlement relatif à des travaux de captage, traitement et distribution de l'eau potable – secteur Vianney et décrétant un emprunt pour en défrayer le coût
 - Détermination du jour de la tenue du registre
 - Prêt de la salle du conseil
- G) Rapport d'environnement et de voirie
- H) 2^e période de questions
- I) Présentation des comptes
- J) Clôture de la séance

2015-02-33 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que proposé et en laissant le varia ouvert. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2015-02-34 Intersersion des points à l'ordre du jour

Il est proposé par Claude Blier, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'autoriser le maire à intervertir les points à l'ordre du jour au besoin. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2015-02-35 Adoption du procès-verbal

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2015, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

En conséquence, il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Bernard Barlow et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2015 tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Le maire invite les 3 personnes présentes à la 1^{re} période de questions.

2015-02-36 Rapport des loisirs

Il est proposé par Claude Blier, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'accepter le rapport des loisirs de janvier 2015 tel que présenté par Sylvie Tardif en l'absence de la responsable des loisirs. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2015-02-37 Prévisions de sorties

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu d'approuver les prévisions et ratifications des délégations suivantes :

<u>Noms</u>	<u>Sujet</u>	<u>Endroits</u>	<u>Date</u>
M.St-Pierre	Réseau BIBLIO	Trois-Rivières	2015-01-24
M.St-Pierre	Réseau BIBLIO	Trois-Rivières	2015-02-16
B.Barlow	Table des Aînés	Plessisville	2015-02-10
R.Croteau	députée S. Roy	Plessisville	2015-02-05
B.Barlow	députée S. Roy	Plessisville	2015-02-05
R.Vigneault	députée S. Roy	Plessisville	2015-02-05

2015-02-38 Aide financière à Sur le Chemin des Artisans

Il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Claude Blier et résolu de verser une aide financière de 250 \$ aux organisateurs de « Sur le Chemin des Artisans » pour la promotion de l'événement qui se tiendra à l'automne 2015. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2015-02-39 Aide financière à la Bibliothèque Onil-Garneau

Considérant que le conseil municipal a instauré la gratuité des services à la Bibliothèque Onil-Garneau;

Considérant que cette gratuité occasionne une perte de revenus pour la bibliothèque;

Il est proposé par Claude Blier, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu de verser une aide financière additionnelle de 2 500 \$ à la Bibliothèque Onil-Garneau pour le fonctionnement de la bibliothèque. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2015-02-40 Demande de signalisation au MTQ

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu de demander au Ministère des Transports, direction régionale de la Mauricie - Centre-du-Québec d'installer deux panneaux de signalisation indiquant l'intersection de la nouvelle rue des Bâtisseurs et de la route 165. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2015-02-41 Demande à Éoliennes de l'Érable (tour panoramique)

Attendu qu'Éoliennes de l'Érable et la municipalité de Saint-Ferdinand ont pris des ententes de collaboration pour vingt ans favorisant l'installation d'un parc éolien;

Attendu que ce parc créera sans doute un achalandage touristique et que cet achalandage devra pour le bénéfice des deux parties être centré sur un tronçon de route désigné;

Attendu qu'initialement dans le projet d'installation d'un parc éolien il avait été projeté de construire le bâtiment Étoile de l'Érable et que ce projet n'a pas connu d'aboutissement;

Attendu qu'après vérification nous constatons que la construction d'une tour panoramique d'une hauteur d'au moins 20 à 25 mètres sur la plus haute élévation de notre municipalité soit dans le secteur des éoliennes no 33 et 34, serait l'endroit idéal pour la réalisation de ce projet et qu'à cet endroit la circulation serait concentrée sur la route de Vianney et sur une courte distance du rang 4 Nord;

Attendu que l'installation de la tour à l'endroit mentionné offrirait une vue de 360 degrés sur le paysage et une vue complète sur les deux parcs éoliens soit celui de Éoliennes de l'Érable et celui du Parc des Moulins;

Attendu que le panorama qu'offrirait une telle structure montrerait aux visiteurs un magnifique paysage au-delà des éoliennes et démontrerait que les éoliennes n'enlèvent rien à la beauté de ce paysage;

Attendu que l'installation du parc éolien et la restauration des routes utilisées pour la construction offrent un tableau qui se doit de porter une signature et qu'il en revient à Éoliennes de l'Érable l'honneur de signer ce tableau par l'installation d'une telle structure touristique;

Attendu qu'à même l'installation d'une tour panoramique, il pourrait y avoir un tableau explicatif pour satisfaire la curiosité des touristes par rapport à la construction du parc éolien;

Pour ces motifs, il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Renée Vigneault et résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand demande à Éoliennes de l'Érable de construire une tour panoramique à l'endroit mentionné dans les attendus ci-hauts et que l'érection de cette tour ainsi que toutes les démarches nécessaires à sa construction soient exécutées et défrayées par Éoliennes de l'Érable. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2015-02-42

Adoption du règlement no 2014-140 relatif à des travaux de captage, traitement et distribution de l'eau potable - secteur Vianney et décrétant un emprunt pour en défrayer le coût.

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Claude Blier et résolu d'adopter le règlement no 2014-140 intitulé « Règlement relatif à des travaux de captage, traitement et distribution de l'eau potable - secteur Vianney et décrétant un emprunt pour en défrayer le coût » de 890 394 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

RÈGLEMENT no 2014-140

Règlement relatif à des travaux de captage,
traitement et distribution de l'eau potable -
secteur Vianney et décrétant un emprunt pour en défrayer
le coût

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand a prévu des travaux de captage, traitement et distribution de l'eau potable dans le secteur Vianney soit du numéro civique 503 au 555 route de Vianney ainsi que le 229 rang 2 pour se rendre conforme aux exigences gouvernementales;

Attendu qu'en vertu de l'article 1 et suivants de la *Loi sur les travaux municipaux* (L.R.Q. c. T-14), la municipalité doit, pour ordonner des travaux de construction ou d'amélioration d'une immobilisation, adopter un règlement et y pourvoir à l'appropriation des deniers nécessaires pour payer le coût des travaux;

Attendu que ce règlement sert à financer uniquement des dépenses en matières d'infrastructure d'eau potable, d'eaux usées et de voirie tous reliés sur ledit projet, incluant les frais incidents;

Attendu que ce projet fera partie de la programmation du TECQ 2014-2018 et qu'un montant servira à diminuer ledit emprunt;

Attendu que le coût de ces travaux est estimé à 890 394\$

Attendu que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 12 janvier 2015;

Le conseil décrète ce qui suit :

CHAPITRE I DISPOSITIONS INTERPRÉTATIVES

1. Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante et il témoigne des intentions qui président à son adoption.

2. Ce règlement vise des travaux de captage, traitement et distribution de l'eau potable - secteur Vianney.

CHAPITRE II DÉPENSES ET TRAVAUX AUTORISÉS

3. Le conseil est autorisé à effectuer des travaux de captage, traitement et distribution de l'eau potable - secteur Vianney selon les plans et devis préparés par SNC Lavalin, portant le numéro de projet 610892, en date du 18 août 2014, incluant les frais, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert des soumissions détaillées reçues de Excavations Tourigny inc., en date du 11 septembre 2014. Annexe A.

4. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 890 394 \$ pour les fins du présent règlement. Annexe B.

5. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 890 394\$ sur une période de 20 ans.

CHAPITRE III REMBOURSEMENT DES INTÉRÊTS ET DU CAPITAL

6. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé, annuellement durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé à l'intérieur du bassin de taxation décrit à l'annexe « B » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une compensation pour chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'immeubles imposables dont les

propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

7. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par ce règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé relativement à cette affectation, le conseil est autorisé à faire un juste emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

CHAPITRE IV CONTRIBUTION OU SUBVENTION

8. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

CHAPITRE V ENTRÉE EN VIGUEUR

9. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Maire

Secrétaire-trésorière

Avis de motion : 12 janvier 2015

Adoption : 2 février 2015

Approbation des électeurs :

Approbation du MAMOT :

Publication :

2015-02-43

Règlement 2014-140 - jour de la tenue du registre

Il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu que le règlement portant le numéro 2014-140 fixant le montant engagé relatif à des travaux de captage, traitement et distribution de l'eau potable - secteur Vianney soit soumis aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire pour qu'elles puissent demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin selon la procédure d'enregistrement prévue aux articles 532 à 560 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, lesdites personnes habiles à voter sur le règlement auront accès à un registre tenu à leur intention, de 9 heures à 19 heures le 26 février 2015 au bureau municipal situé au 375 rue Principale, Saint-Ferdinand. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2015-02-44

Rapport d'environnement

Il est proposé par Claude Blier, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu d'accepter le rapport d'environnement de janvier 2015 tel que présenté par Vicky Labranche, inspectrice en environnement et permis. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2015-02-45

Mandat à Me Sylvain Beaugard - avis juridique

Il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Claude Blier et résolu de demander à Me Sylvain Beaugard, avocat, un avis juridique écrit concernant une servitude pour un tuyau qui passe entre le 1019 rue Principale et le lot 331-12, rang 7, canton d'Halifax. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2015-02-46

Mandat à Ecce Terra - entre le 1019 rue Principale et le lot 331-12, rang 7, canton d'Halifax

Attendu qu'un tuyau passe entre le terrain du 1019 rue Principale et le lot 331-12, rang 7, canton d'Halifax et qu'il est nécessaire pour la gestion des eaux pluviales;

Attendu que ledit tuyau est présent depuis au moins 1985;

Attendu qu'il y a lieu de régulariser la situation en appliquant une action cadastrale pour l'obtention d'une servitude;

Il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Renée Vigneault et résolu de mandater la firme d'arpenteur-géomètre Ecce Terra pour une action cadastrale pour une servitude de passage d'un tuyau entre le 1019 rue Principale et le lot 331-12, rang 7, canton d'Halifax. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2015-02-47

Rapport de voirie

Il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'accepter le rapport de voirie de janvier 2015 tel que présenté par Jean Gardner, contractuel en voirie. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Le maire invite les 3 personnes présentes à la 2^e période de questions.

2015-02-48

Présentation des comptes

Il est proposé par Claude Blier, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu de payer les comptes du mois de janvier 2015 tels que présentés pour un montant de 357 755.89 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2015-02-49

Clôture de la séance

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Bernard Barlow et résolu que la présente séance soit levée à 20h35. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Maire

Secrétaire-trésorière